



Assurance vie, certificat de dévolution et impôts

Par **cdany**, le **19/09/2012** à **21:38**

Bonjour,
Je vais toucher une assurance vie dans le cadre d'une succession, à quoi sert le certificat de dévolution, la succession est chez un notaire, est ce que je dois déclarer aux impôts le montant que je vais recevoir; merci de votre réponse; cdany

Par **amengin**, le **25/09/2012** à **16:46**

Le certificat de dévolution de l'[assurance vie](#) sert à constater quels sont les héritiers du contrat d'assurance.
Ce que vous bénéficierez aura un abattement de 159 000 euros donc vous serez exonéré sur cette somme. Le reste vous sera taxé à 20%
Enfin ceci correspond aux biens placés avant les 70 ans du détenteur du contrat. Si les biens ont été placés après la fiscalité est plus lourde